

PAR COURRIEL

Québec, le 3 décembre 2025

[REDACTED]

Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M71562

À l'attention de [REDACTED],

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 28 octobre 2025, visant à obtenir:

« copie des documents suivants en format électronique :

Les documents internes du ministère du Tourisme (comptes rendus des réunions, communications, rapports d'analyse, notes d'information ou documents apparentés) produits depuis juin 2019 concernant (a) les subventions demandées par, ou octroyées aux, entités suivantes ou (b) leur structure corporative :

- *Le Groupe CH et ses filiales*
- *Société en nom collectif Evenko et ses filiales*
- *Gestion Evenko et ses filiales*
- *Gestion Evenko Festivals*
- *Agence Evenko*
- *Équipe Spectra*
- *Spectra Musique*
- *Le Festival international de jazz de Montréal*
- *Les Francofolies de Montréal*
- *Montréal en Lumière / Nuit Blanche Montréal*
- *Live Nation et ses filiales »*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents concernant les entreprises ciblées. Comme votre demande ne précisait pas les filiales visées, notre réponse se limite aux entités explicitement nommées. Vous trouverez les documents concernés en pièce jointe.

...2

Toutefois, certains renseignements financiers appartiennent à des tiers et ne peuvent être communiqués, conformément à l'article 23 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »).

De plus, une note explicative relative au dépôt d'un décret ne peut être transmise en vertu de l'article 33 de la Loi sur l'accès, puisqu'il s'agit d'une recommandation adressée au ministère du Conseil exécutif. Certains avis ou recommandations formulés par des membres de notre personnel depuis moins de dix ans sont également exclus, conformément aux dispositions de l'article 37 de cette même Loi. Enfin, les renseignements personnels contenus dans les documents ont été retirés conformément aux articles 53 et 54.

Veuillez noter que les programmes suivants sont administrés par des délégataires reconnus par le ministère du Tourisme. En conséquence, nous ne disposons d'aucune documentation interne concernant les subventions accordées par leur intermédiaire :

- Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET)
- Offensive de transformation numérique (OTN)
- Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

p.j. Avis de recours

1. 95-Festival international de Jazz de Montréal_Grille d'admissibilité
2. 4412_LimN_Review
3. 144_FrancofoliesMTL_Volet_1
4. 4549_RogerJ_Review
5. Grilles-Admissibilite-FE_Montréal en Lumière2020-2021
6. 4771_RogerJ_Review (2)
7. Grille d'admissibilité FE Volet 3 - Montréal en Lumière 2023
8. Fiche synthèse - Montréal en lumière
9. M23235_Note_FE_V3_Mtl_lumière_Serres gourmandes_signee ministre
10. 116882 - Note_Reddition comptes_Festival Montréal en lumière
11. 120891_Note ministre_Festival international de jazz de Montréal
12. 121467-note-sous-ministre_consentement transfert Evenko G.P.(2) (1)
13. RE_Problème de convention avec Jazz de Montréal
14. RE_Topo Francos et Jazz de Montréal
15. 123831_Note info_Francofolies de Montréal
16. 123832_Note info_Festival inter Jazz Mtl
17. 122063_Fiche rencontre_Montréal en Lumière
18. Financement des festivals du groupe CH_Demande MCC

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, CHAPITRE A-2.1)

Article 23

Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

Article 33

Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

- 1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;
- 2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;
- 3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;
- 4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;
- 5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;
- 6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;
- 7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;
- 8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

1982, c. 30, a. 33; 2006, c. 22, a. 20; 2018, c. 3, a. 1.

Article 37

Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTREAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Grille d'admissibilité FE

VOLET 1 – FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES MAJEURS (Coûts admissibles réels de 6 M\$ et plus - **sans les B & S non audités**)

Nom du festival ou de l'événement : Festival international de Jazz de Montréal

Saison : ☒ Été-Automne ☐ Hiver-Printemps

Critères généraux d'admissibilité :

1. Est-ce que la date limite de dépôt est respectée?
☒ Oui ☐ Non
2. Est-ce que le promoteur répond à la définition de clientèles admissibles (*OBL, OBNL, coopératives légalement constituées, entités municipales, communautés ou nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale ou tout regroupement des clientèles susmentionnées*)?
☒ Oui ☐ Non
3. Est-ce que l'événement est : une programmation régulière d'un attrait, un salon, une foire, une bourse touristique, une conférence, un marché, un congrès, un spectacle ou une exposition (*soit les expositions qui n'ont pas de programmation d'activités autres que celles directement liées à l'exposition*)?
☐ Oui ☒ Non
4. Est-ce que l'événement est produit et tenue au Québec?
☒ Oui ☐ Non
5. Est-ce que l'événement a une durée minimale de 3 jours de programmation?
☒ Oui ☐ Non
6. Est-ce que l'événement a plus de 40 journées-calendrier (maximum considéré sur l'ensemble de la durée de l'événement)?
☐ Oui ☒ Non Si oui, précisez :
7. Est-ce que l'événement est organisé en fonction d'une thématique et d'une programmation d'activités?
☒ Oui ☐ Non
8. Est-ce qu'un minimum de 2 éditions consécutives (les éditions annuelles ou biennales sont considérées) ont été réalisées dans un même endroit avant le dépôt de la demande?
☒ Oui ☐ Non
9. Est-ce que l'événement bénéficie :
☒ Oui ☐ Non - D'une offre d'activités gratuites destinées au grand public ou encore qui favorise le déploiement d'activités sur de multiples sites visant à animer la destination touristique?

Critères spécifiques d'admissibilité :

Afin de déterminer les coûts admissibles réels qui serviront aux différents calculs à effectuer ci-dessous, il est important de soustraire les « Commandites en biens et services » lorsque celles-ci ne sont pas auditées. Cet ajustement devra être précisé dans la section note et conséquemment, ajusté dans le questionnaire web.

10. Est-ce que le promoteur dispose de coûts admissibles de 6 M\$ et plus (coûts réels d'exploitation de la dernière édition tels qu'ils sont présentés aux états financiers audités, excluant les infrastructures)?

☒ Oui ☐ Non

Études (susciter un achalandage touristique)

11. Est-ce que le promoteur a déposé une **étude de provenance et d'achalandage réalisée par une firme indépendante** selon une méthodologie reconnue par le MTO, produite entre 2017-2018 et 2019-2020 (cette étude doit être réalisée chaque année)?

☒ Oui ☐ Non

Pour les FE se tenant dans les régions touristiques de Québec et Montréal :

Est-ce que l'étude de provenance et d'achalandage permet de démontrer un seuil **minimum de 20 000 jours de participation effectués par des TOURISTES?**

☒ Oui ☐ Non

Est-ce que l'étude de provenance et d'achalandage permet de démontrer un seuil **minimum de 5 % des jours de participation de l'achalandage total effectués par des TOURISTES HORS QUÉBEC?**

☒ Oui ☐ Non

Pour les FE se tenant à l'extérieur de Québec et Montréal :

Est-ce que l'étude de provenance et d'achalandage permet de démontrer un seuil **minimum de 20 000 jours de participation effectués par des TOURISTES?**

☐ Oui ☐ Non

12. Est-ce que l'événement démontre un impact économique établi sur la base d'une **étude d'impact économique réalisée par une firme indépendante selon une méthodologie reconnue par le MTO**, produite entre 2017-2018 et 2019-2020 (cette étude doit être réalisée tous les 3 ans)?

☒ Oui ☐ Non

Vérification du QWeb et documents joints à la demande

13. Est-ce que la demande d'aide financière déposée est en français?

☒ Oui ☐ Non

14. Est-ce que la demande d'aide financière est complète?

☒ Oui ☐ Non

Est-ce que tous les champs du Questionnaire Web ont été remplis?

☒ Oui ☐ Non

Documents joints à la demande

15. Est-ce que l'organisme a joint son **dernier rapport financier concernant l'événement exclusivement** et excluant les infrastructures? Si l'organisme est responsable de d'autres activités,

les produits et les charges de l'événement doivent être présentés dans une annexe au rapport financier.

☒ Oui ☐ Non États financiers 2017

Ce rapport financier correspond-t-il au dernier rapport financier complet disponible couvrant l'exercice financier de l'organisme (12 mois), et celui-ci est-il approuvé par les administrateurs?

☒ Oui ☐ Non

16. Est-ce que la **charte budgétaire** ET **l'outil complémentaire** à la charte budgétaire sont dûment remplis et joints à la demande?

☒ Oui ☐ Non

Est-ce que le total des revenus et le total des dépenses de la charte budgétaire concordent avec les résultats inscrits au rapport financier?

☒ Oui ☐ Non

17. Est-ce que **l'engagement de signature** est dûment rempli et signé par deux administrateurs?

☒ Oui ☐ Non

18. Est-ce qu'une copie de **l'étude de provenance et d'achalandage touristique, réalisée par une firme indépendante** selon une méthodologie reconnue par le MTO, est jointe à la demande?

☒ Oui ☐ Non

19. Est-ce qu'une copie de **l'étude d'impact économique réalisée par une firme indépendante** selon une méthodologie reconnue par le MTO est jointe à la demande;

☒ Oui ☐ Non

20. Est-ce ce que le promoteur a joint un **portrait de la structure organisationnelle de l'organisme**, incluant les parties apparentées;

☒ Oui ☐ Non

Mise de fonds *(calculer sur les coûts réels et sur les coûts prévisionnels)*

21. Est-ce que le promoteur assure une **mise de fonds d'au moins 20 %** pour la réalisation de l'événement **OU** de **10 % dans le cas d'une communauté et d'une nation autochtone** (y compris les OBL et les OBNL)? (**Mise de fonds** : recettes de fréquentation, dont la billetterie, les revenus de vente de produits dérivés, commandites financières privées et soutien local et régional de nature privée. Vous devez également inclure les commandites en biens et services lorsqu'elles sont auditées seulement)

(Mise de fonds/Coûts admissibles réels)*100 = Pourcentage de la mise de fonds

☒ Oui ☐ Non

Cumuls d'aide *(calculer sur les coûts réels et sur les coûts prévisionnels)*

22. Est-ce que le **cumul d'aide financière** provenant de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement provincial est respecté? (**ne peut excéder 50 % des coûts admissibles de l'événement** ou du projet, tel qu'établis dans la charte budgétaire, excluant les amortissements, les intérêts sur emprunts et la perte en capital)

☒ Oui ☐ Non

23. Est-ce que le cumul d'aide financière provenant de l'ensemble des ministères et organismes des gouvernements provincial et fédéral ainsi que des entités municipales est respecté? (**ne peut excéder 70 % des coûts admissibles de l'événement** ou du projet, excluant les amortissements, les intérêts sur emprunts et la perte en capital)?

☒ Oui ☐ Non

Surplus et surplus cumulés (actif net en surplus)

24. Est-ce que le rapport financier présente un **SURPLUS de l'événement** correspondant à plus de 20 % des coûts admissibles?

☐ Oui ☐ Non

Est-ce qu'un **plan d'affectation de l'entièreté des SURPLUS** a été joint à la demande (le cas échéant);

☐ Oui ☐ Non

25. Est-ce que le rapport financier présente un **SURPLUS CUMULÉS** (ACTIF NET en SURPLUS soit le montant non affecté aux états financiers) **de l'organisme** correspondant à plus de 20 % des coûts admissibles?

☐ Oui ☐ Non

Est-ce qu'un **plan d'affectation de l'entièreté des SURPLUS CUMULÉS** a été joint à la demande (le cas échéant);

☐ Oui ☐ Non

Déficit et déficits cumulés (actif net en déficit)

26. Est-ce que le rapport financier présente un **DÉFICIT de l'événement** correspondant à plus de 10 % des coûts admissibles?

☐ Oui ☒ Non

Est-ce qu'un **plan de résorption dans le cas d'un DÉFICIT** a été joint à la demande (le cas échéant)?

☐ Oui ☐ Non

27. Est-ce que le rapport financier présente un **DÉFICIT CUMULÉ** (ACTIF NET en DÉFICIT) **de l'organisme** correspondant à plus de 10 % des coûts admissibles?

☒ Oui ☐ Non

Est-ce qu'un **plan de réduction du DÉFICIT CUMULÉ** a été joint à la demande (le cas échéant)?

☒ Oui ☐ Non

N'oubliez pas d'aller inscrire des commentaires dans [Remarques Master \(onglet Synopsis\)](#) lorsque des exigences du programme ne sont pas respectées ou pour porter des renseignements importants à l'attention des autorités.

SELON LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ L'ÉVÉNEMENT EST-IL :

☒ **Admissible** ou ☐ **Non admissible**

Commentaires, s'il y a lieu :

Analyste responsable : Simon Caron

Date de l'analyse : 2020-01-24

Admissibilité de l'événement

L'organisme responsable de cet événement est-il un organisme admissible dans le cadre du programme?	Oui
Est-ce que l'événement est récurrent?	Oui
Est-ce qu'au moins une édition a été réalisée dans un même endroit (même municipalité) avant le dépôt de la présente demande?	Oui
Est-ce que l'événement est : une programmation régulière d'un attrait, un salon, une foire, une bourse touristique, une conférence, un marché (qui n'ont pas de programmation en tourisme gourmand), un congrès, un spectacle ou une exposition (soit les expositions qui n'ont pas de programmation d'activités autres que celles directement liées à l'exposition)?	Non
Est-ce que l'événement a une durée minimale de trois jours?	Oui

Commentaires:

Remarques MASTER

- ☐ N/A : Ne répond pas à la définition de festivals et événements admissibles
- ☐ N/A : Organisation inscrite au RENA
- ☐ N/A : Organisme non admissible
- ☐ N/A : Nombre d'édition du FE (1re édition)
- ☐ N/A : Organisation inscrite à la liste des organisation non conformes de l'OQLF
- ☐ Autre

Aller dans le compte de l'organisme et valider si l'étude ou les données ont été validées par le passé (onglet Informations complémentaires). Si oui, continuer l'analyse normalement. Si non, transmettre un courriel à jasmine.lortie@tourisme.gouv.qc.ca en précisant NOM DU FE - DONNÉES (ou Étude) à valider - NUMÉRO DE LA DEMANDE (4 chiffres). Poursuivez ensuite l'analyse.

Description de l'événement

Est-ce que le nom officiel de l'événement est le bon?	Oui
---	-----

Les dates de l'événement sont-elles exactes?

Oui

Est-ce que l'événement se déroule en saison estivale, hors saison ou en janvier/février?

Saison estivale

☒ **Région touristique inscrite dans le formulaire du demandeur validée**

Quelle localisation géographique correspond à la région touristique de l'événement?

Montréal

Commentaires

Remarques MASTER

☐ N/A : Durée insuffisante. Deux jours de programmation seulement.
☐ N/A : Durée insuffisante. Un seul jour de programmation.

Achalandage touristique

Est-ce que l'événement a été soutenu en 2022-2023?

Oui

À l'aide des données présentes dans le MASTER **2021-2022**, valider les informations inscrites dans la section Achalandage touristique du formulaire.

☒ **Les données d'achalandage inscrites dans le MASTER concordent avec celles inscrites dans le formulaire du demandeur.**

Quelle est la date de validation de l'étude ou des données systématiques?

2022/12/19

Quel est le nom de la firme qui a réalisé l'étude? Pour les données systématiques, inscrire Données systématiques au lieu du nom de la firme

Elevant

Quelle est l'année de l'étude ou des données systématiques?

2022

Commentaires

Remarques MASTER

- ☐ N/A : Étude non valide.
- ☐ N/A : Données systématiques non valides.
- ☐ N/A : N'atteint pas les seuils de provenance.
- ☐ N/A : N'atteint pas les seuils d'achalandage.
- ☐ N/A : Aucune donnée d'achalandage transmise par le promoteur.

N/A: Aucune donnée d'achalandage transmise par le promoteur.

Revenus et dépenses - Critères financiers

Est-ce que le dernier rapport financier concerne l'événement exclusivement?

Oui

Quel est le type d'états financiers?

Rapport d'un auditeur

Les revenus inscrits dans la colonne RÉEL concordent-ils avec les données des états financiers fournis?

Oui

Est-ce que les commandites reçues sous forme de biens et services ont fait l'objet d'un audit (données réelles)?

Oui

Les dépenses inscrites dans la colonne RÉEL concordent-elles avec les données des états financiers fournis?

Oui

Quels sont les coûts totaux de l'événement (données réelles) excluant les dépenses non admissibles (biens et services non audités, dons, intérêts, amortissements, etc.)?

[REDACTED]

art. 23

Quels sont les coûts totaux de l'événement (données prévisionnelles) excluant les dépenses non admissibles

[REDACTED]

(biens et services non audités, dons, intérêts, amortissements, etc.)?

TOTAL des dépenses prévisionnelles admissibles :

art.23

Quels sont les coûts d'administrations prévisionnels?

Quel pourcentage les coûts d'administration représentent-ils?

Les dépenses en administration admissibles sont de :

3 142 000\$

Quel est le montant des commandites des sociétés d'État ?

497 000\$

Quel est le montant des commandites privées?

Quel est le montant des commandites en biens et services audités (inscrire 0 si les commandites en biens et services ne sont pas audités)?

art.23

Quel pourcentage des coûts totaux admissibles les commandites en biens et services audités représentent-elles?

Les commandites en biens et services audités admissibles sont de :

art.23

Quel est le montant des revenus des activités?

Quels sont les coûts prévisionnels admissibles en fonction des commandites en biens et services et des coûts d'administration recalculés?

Quel type d'organisme réalise l'événement?

OBNL

Quel est le montant de la mise de fond du promoteur?

Art.23

Quel pourcentage représente la mise de fonds?

Quel est le montant demandé?	1 000 000\$
Quel est le total des aides financières du gouvernement provincial (données prévisionnelles)?	1 977 000\$
Quel est le total des aides financières du gouvernement fédéral (données prévisionnelles)?	1 669 487\$
Quel est le total des aides financières des entités municipales (données prévisionnelles)?	870 000\$
Est-ce que le promoteur est une Municipalité?	Non
Total des aides financières des trois paliers de gouvernement :	4 516 487\$
Quel est le cumul des aides des trois paliers de gouvernement (provincial, fédéral et municipal)?	23,26%
Est-ce que l'événement a généré un surplus de plus de 20 % ou un déficit de plus de 10 %?	Déficit de plus de 10 %
Si le DÉFICIT de l'événement de plus de 10 %, est-ce qu'un plan de réduction du déficit est joint au dossier?	Oui
Le montant de l'Actif net non affecté inscrit dans le formulaire concorde-t-il avec celui inscrit aux états financiers?	Oui
Est-ce que l'organisme a un surplus cumulé de plus de 20 % ou un déficit cumulé de plus de 10 %?	Non

Commentaires

.....

Remarques MASTER

.....

- ☐ Ne respecte pas l'obligation d'assurer la mise de fonds minimale.
- ☐ Cumul des aides gouvernementales maximal dépassé.
- ☐ Commandites en biens et services limitées à 50 %.
- ☐ Les commandites en biens et services ont été soustraites, car celles-ci sont non auditées.
- ☐ Coûts d'administration limités à 40 %.

☐	Coûts d'administration limités à 25 %.
☐	Déficit cumulé de l'organisme (actif net) de + de 10%.
☐	Un plan de réduction du déficit cumulé a été déposé par le promoteur.
☐	Surplus cumulé de l'organisme (actif net) de + de 20%.
☐	Un plan d'affectation du surplus cumulé a été déposé par le promoteur.
☐	N/A : Dossier incomplet.
☐	Autre

Déficit de l'événement de plus de 10 %.		art.23
---	-------------	--------

Autres informations financières

Aucune information ne doit être validée dans cette section.

Budget - Parties apparentées

Est-ce que l'organisme présente des opérations entre parties apparentées dans ses états financiers?	Oui
Si oui, a-t-il fourni un organigramme complet de la structure organisationnelle de l'organisme responsable de la tenue de l'événement et présentant les organismes du groupe dont il fait partie?	Oui
Si oui, a-t-il fourni un détail des opérations (revenus et/ou dépenses) qui impliquent des parties apparentées?	Oui

Grille d'admissibilité FE

VOLET 1 – FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES MAJEURS (Coûts admissibles réels de 6 M\$ et plus - **sans les B & S non audités**)

Nom du festival ou de l'événement : FrancoFolies de Montréal

Saison : ☒ Été-Automne ☐ Hiver-Printemps

Critères généraux d'admissibilité :

1. Est-ce que la date limite de dépôt est respectée?
☒ Oui ☐ Non
2. Est-ce que le promoteur répond à la définition de clientèles admissibles (*OBL, OBNL, coopératives légalement constituées, entités municipales, communautés ou nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale ou tout regroupement des clientèles susmentionnées*)?
☒ Oui ☐ Non
3. Est-ce que l'événement est : une programmation régulière d'un attrait, un salon, une foire, une bourse touristique, une conférence, un marché, un congrès, un spectacle ou une exposition (*soit les expositions qui n'ont pas de programmation d'activités autres que celles directement liées à l'exposition*)?
☐ Oui ☒ Non
4. Est-ce que l'événement est produit et tenue au Québec?
☒ Oui ☐ Non
5. Est-ce que l'événement a une durée minimale de 3 jours de programmation?
☒ Oui ☐ Non
6. Est-ce que l'événement a plus de 40 journées-calendrier (maximum considéré sur l'ensemble de la durée de l'événement)?
☐ Oui ☒ Non Si oui, précisez :
7. Est-ce que l'événement est organisé en fonction d'une thématique et d'une programmation d'activités?
☒ Oui ☐ Non
8. Est-ce qu'un minimum de 2 éditions consécutives (les éditions annuelles ou biennales sont considérées) ont été réalisées dans un même endroit avant le dépôt de la demande?
☒ Oui ☐ Non
9. Est-ce que l'événement bénéficie :
☒ Oui ☐ Non - D'une offre d'activités gratuites destinées au grand public ou encore qui favorise le déploiement d'activités sur de multiples sites visant à animer la destination touristique?

Critères spécifiques d'admissibilité :

Afin de déterminer les coûts admissibles réels qui serviront aux différents calculs à effectuer ci-dessous, il est important de soustraire les « Commandites en biens et services » lorsque celles-ci ne sont pas auditées. Cet ajustement devra être précisé dans la section note et conséquemment, ajusté dans le questionnaire web.

10. Est-ce que le promoteur dispose de coûts admissibles de 6 M\$ et plus (coûts réels d'exploitation de la dernière édition tels qu'ils sont présentés aux états financiers audités, excluant les infrastructures)?

☒ Oui ☐ Non

Études (susciter un achalandage touristique)

11. Est-ce que le promoteur a déposé une **étude de provenance et d'achalandage réalisée par une firme indépendante** selon une méthodologie reconnue par le MTO, produite entre 2017-2018 et 2019-2020 (cette étude doit être réalisée chaque année)?

☒ Oui ☐ Non

Pour les FE se tenant dans les régions touristiques de Québec et Montréal :

Est-ce que l'étude de provenance et d'achalandage permet de démontrer un seuil **minimum de 20 000 jours de participation effectués par des TOURISTES**?

☒ Oui ☐ Non

Est-ce que l'étude de provenance et d'achalandage permet de démontrer un seuil **minimum de 5 % des jours de participation de l'achalandage total effectués par des TOURISTES HORS QUÉBEC**?

☒ Oui ☐ Non

Pour les FE se tenant à l'extérieur de Québec et Montréal :

Est-ce que l'étude de provenance et d'achalandage permet de démontrer un seuil **minimum de 20 000 jours de participation effectués par des TOURISTES**?

☐ Oui ☐ Non

12. Est-ce que l'événement démontre un impact économique établi sur la base d'une **étude d'impact économique réalisée par une firme indépendante selon une méthodologie reconnue par le MTO**, produite entre 2017-2018 et 2019-2020 (cette étude doit être réalisée tous les 3 ans)?

☒ Oui ☐ Non

Vérification du QWeb et documents joints à la demande

13. Est-ce que la demande d'aide financière déposée est en français?

☒ Oui ☐ Non

14. Est-ce que la demande d'aide financière est complète?

☒ Oui ☐ Non

Est-ce que tous les champs du Questionnaire Web ont été remplis?

☒ Oui ☐ Non

Documents joints à la demande

15. Est-ce que l'organisme a joint son **dernier rapport financier concernant l'événement exclusivement** et excluant les infrastructures? Si l'organisme est responsable de d'autres activités,

les produits et les charges de l'événement doivent être présentés dans une annexe au rapport financier.

☒ Oui ☐ Non États financiers 2017

Ce rapport financier correspond-t-il au dernier rapport financier complet disponible couvrant l'exercice financier de l'organisme (12 mois), et celui-ci est-il approuvé par les administrateurs?

☒ Oui ☐ Non

16. Est-ce que la **charte budgétaire** ET **l'outil complémentaire** à la charte budgétaire sont dûment remplis et joints à la demande?

☒ Oui ☐ Non

Est-ce que le total des revenus et le total des dépenses de la charte budgétaire concordent avec les résultats inscrits au rapport financier?

☒ Oui ☐ Non

17. Est-ce que **l'engagement de signature** est dûment rempli et signé par deux administrateurs?

☒ Oui ☐ Non

18. Est-ce qu'une copie de **l'étude de provenance et d'achalandage touristique, réalisée par une firme indépendante** selon une méthodologie reconnue par le MTO, est jointe à la demande?

☒ Oui ☐ Non

19. Est-ce qu'une copie de **l'étude d'impact économique réalisée par une firme indépendante** selon une méthodologie reconnue par le MTO est jointe à la demande;

☒ Oui ☐ Non

20. Est-ce ce que le promoteur a joint un **portrait de la structure organisationnelle de l'organisme**, incluant les parties apparentées;

☒ Oui ☐ Non

Mise de fonds *(calculer sur les coûts réels et sur les coûts prévisionnels)*

21. Est-ce que le promoteur assure une **mise de fonds d'au moins 20 %** pour la réalisation de l'événement **OU** de **10 % dans le cas d'une communauté et d'une nation autochtone** (y compris les OBL et les OBNL)? (**Mise de fonds** : recettes de fréquentation, dont la billetterie, les revenus de vente de produits dérivés, commandites financières privées et soutien local et régional de nature privée. Vous devez également inclure les commandites en biens et services lorsqu'elles sont auditées seulement)

*(Mise de fonds/Coûts admissibles réels)*100 = Pourcentage de la mise de fonds*

☒ Oui ☐ Non

Cumuls d'aide *(calculer sur les coûts réels et sur les coûts prévisionnels)*

22. Est-ce que le **cumul d'aide financière** provenant de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement provincial est respecté? (**ne peut excéder 50 % des coûts admissibles de l'événement** ou du projet, tel qu'établis dans la charte budgétaire, excluant les amortissements, les intérêts sur emprunts et la perte en capital)

☒ Oui ☐ Non

23. Est-ce que le cumul d'aide financière provenant de l'ensemble des ministères et organismes des gouvernements provincial et fédéral ainsi que des entités municipales est respecté? (**ne peut excéder 70 % des coûts admissibles de l'événement** ou du projet, excluant les amortissements, les intérêts sur emprunts et la perte en capital)?

☒ Oui ☐ Non

Surplus et surplus cumulés (actif net en surplus)

24. Est-ce que le rapport financier présente un **SURPLUS de l'événement** correspondant à plus de 20 % des coûts admissibles?

☐ Oui ☒ Non

Est-ce qu'un **plan d'affectation de l'entièreté des SURPLUS** a été joint à la demande (le cas échéant);

☐ Oui ☒ Non

25. Est-ce que le rapport financier présente un **SURPLUS CUMULÉS** (ACTIF NET en SURPLUS soit le montant non affecté aux états financiers) **de l'organisme** correspondant à plus de 20 % des coûts admissibles?

☐ Oui ☒ Non

Est-ce qu'un **plan d'affectation de l'entièreté des SURPLUS CUMULÉS** a été joint à la demande (le cas échéant);

☐ Oui ☒ Non

Déficit et déficits cumulés (actif net en déficit)

26. Est-ce que le rapport financier présente un **DÉFICIT de l'événement** correspondant à plus de 10 % des coûts admissibles?

☐ Oui ☒ Non

Est-ce qu'un **plan de résorption dans le cas d'un DÉFICIT** a été joint à la demande (le cas échéant)?

☐ Oui ☒ Non

27. Est-ce que le rapport financier présente un **DÉFICIT CUMULÉ** (ACTIF NET en DÉFICIT) **de l'organisme** correspondant à plus de 10 % des coûts admissibles?

☒ Oui ☐ Non

Est-ce qu'un **plan de réduction du DÉFICIT CUMULÉ** a été joint à la demande (le cas échéant)?

☒ Oui ☐ Non

N'oubliez pas d'aller inscrire des commentaires dans **Remarques Master (onglet Synopsis)** lorsque des exigences du programme ne sont pas respectées ou pour porter des renseignements importants à l'attention des autorités.

SELON LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ L'ÉVÉNEMENT EST-IL :

☒ **Admissible** ou ☐ **Non admissible**

Commentaires, s'il y a lieu :

Le plan de réduction du déficit cumulé est sous forme de texte dans les documents fournis par le client. Il explique les facteurs qui ont causé le déficit et les améliorations qu'il apportera pour le réduire dans les prochains exercices.

Analyste responsable : Christophe A. Bouchard (Mallette)

Date de l'analyse : 2020-01-27

Admissibilité de l'événement

L'organisme responsable de cet événement est-il un organisme admissible dans le cadre du programme?	Oui
Est-ce que l'événement est récurrent?	Oui
Est-ce qu'au moins une édition a été réalisée dans un même endroit (même municipalité) avant le dépôt de la présente demande?	Oui
Est-ce que l'événement est : une programmation régulière d'un attrait, un salon, une foire, une bourse touristique, une conférence, un marché (qui n'ont pas de programmation en tourisme gourmand), un congrès, un spectacle ou une exposition (soit les expositions qui n'ont pas de programmation d'activités autres que celles directement liées à l'exposition)?	Non
Est-ce que l'événement a une durée minimale de trois jours?	Oui

Commentaires:

La durée a été confirmée sur le site internet.

Remarques MASTER

- ☐ N/A : Ne répond pas à la définition de festivals et événements admissibles
- ☐ N/A : Organisation inscrite au RENA
- ☐ N/A : Organisme non admissible
- ☐ N/A : Nombre d'édition du FE (1re édition)
- ☐ N/A : Organisation inscrite à la liste des organisation non conformes de l'OQLF
- ☐ Autre

Aller dans le compte de l'organisme et valider si l'étude ou les données ont été validées par le passé (onglet Informations complémentaires). Si oui, continuer l'analyse normalement. Si non, transmettre un courriel à jasmine.lortie@tourisme.gouv.qc.ca en précisant NOM DU FE - DONNÉES (ou Étude) à valider - NUMÉRO DE LA DEMANDE (4 chiffres). Poursuivez ensuite l'analyse.

Description de l'événement

Est-ce que le nom officiel de l'événement est le bon?	Oui
Les dates de l'événement sont-elles exactes?	Oui
Est-ce que l'événement se déroule en saison estivale, hors saison ou en janvier/février?	Saison estivale

☒ **Région touristique inscrite dans le formulaire du demandeur validée**

Quelle localisation géographique correspond à la région touristique de l'événement?	Montréal
---	----------

Commentaires

.....

Sur le site internet, l'événement a lieu du 9 au 17 juillet 2023. Toutefois, dans le formulaire du demandeur, l'événement a lieu du 8 au 17 juillet 2023. Le promoteur nous confirme que son événement a bien lieu du 8 au 17 juillet 2023. (Voir le document ajouté au dossier Précisions_Dates)

Remarques MASTER

☐ N/A : Durée insuffisante. Deux jours de programmation seulement.

☐ N/A : Durée insuffisante. Un seul jour de programmation.

Achalandage touristique

Est-ce que l'événement a été soutenu en 2022-2023?	Oui
--	-----

À l'aide des données présentes dans le MASTER **2021-2022**, valider les informations inscrites dans la section Achalandage touristique du formulaire.

☒ **Les données d'achalandage inscrites dans le MASTER concordent avec celles inscrites dans le formulaire du demandeur.**

Quelle est la date de validation de l'étude ou des données systématiques?	2023/02/01
---	------------

Quel est le nom de la firme qui a réalisé l'étude? Pour les données systématiques, inscrire Données systématiques au lieu du nom de la firme

Elevent

Quelle est l'année de l'étude ou des données systématiques?

2022

Commentaires

Art.23

Dans le formulaire du demandeur, j'ai modifié le nombre de nuitées générées par l'événement à [REDACTED] au lieu de [REDACTED]

J'ai coché "non" à la question suivante : Est-ce que l'événement a été soutenu en 2022-2023. Toutefois, cet événement a été soutenu en 2022. Considérant que l'étude est en cours de validation puisque ce sont les données de l'édition 2022 qui sont utilisées, j'ai dû cocher "non" pour indiquer que l'étude était en cours de validation et avait été transmise. Sinon, le programme ne me le permettait pas. . (Fait à la demande de Jasmine Lortie, Coordonnatrice du programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques)

Volet 1 (6 M\$ et plus) : Montréal

Seuil minimum de 20 000 jours de participations effectués par des TOURISTES = 80 898 > 20 000 : Critère respecté

Remarques MASTER

- ☐ N/A : Étude non valide.
- ☐ N/A : Données systématiques non valides.
- ☐ N/A : N'atteint pas les seuils de provenance.
- ☐ N/A : N'atteint pas les seuils d'achalandage.
- ☐ N/A : Aucune donnée d'achalandage transmise par le promoteur.

N/A: Aucune donnée d'achalandage transmise par le promoteur.

Revenus et dépenses - Critères financiers

Est-ce que le dernier rapport financier concerne l'événement exclusivement?

Oui

Quel est le type d'états financiers?

Rapport d'un auditeur

Les revenus inscrits dans la colonne RÉEL concordent-ils avec les données des états financiers fournis?

Oui

Est-ce que les commandites reçues sous forme de biens et services ont fait l'objet d'un audit (données réelles)?

Oui

Les dépenses inscrites dans la colonne RÉEL concordent-elles avec les données des états financiers fournis?

Oui

Quels sont les coûts totaux de l'événement (données réelles) excluant les dépenses non admissibles (biens et services non audités, dons, intérêts, amortissements, etc.)?

[REDACTED]

Art.23

Quels sont les coûts totaux de l'événement (données prévisionnelles) excluant les dépenses non admissibles (biens et services non audités, dons, intérêts, amortissements, etc.)?

[REDACTED]

TOTAL des dépenses prévisionnelles admissibles :

[REDACTED]

Quels sont les coûts d'administrations prévisionnels?

[REDACTED]

Art.23

Quel pourcentage les coûts d'administration représentent-ils?

[REDACTED]

Les dépenses en administration admissibles sont de :

1 257 000\$

Quel est le montant des commandites des sociétés d'État ?

980 000\$

Quel est le montant des commandites privées?

[REDACTED]

Art.23

Quel est le montant des commandites en biens et services audités (inscrire 0 si les commandites en biens et services ne sont pas audités)?

[REDACTED]

Quel pourcentage des coûts totaux admissibles les commandites en biens et services audités représentent-elles?

[REDACTED]

Les commandites en biens et services audités admissibles sont de :

[REDACTED]

Quel est le montant des revenus des activités?		Art.23
Quels sont les coûts prévisionnels admissibles en fonction des commandites en biens et services et des coûts d'administration recalculés?		
Quel type d'organisme réalise l'événement?	OBNL	
Quel est le montant de la mise de fond du promoteur?		
Quel pourcentage représente la mise de fonds?		
Quel est le montant demandé?	789 000\$	
Quel est le total des aides financières du gouvernement provincial (données prévisionnelles)?	1 574 000\$	
Quel est le total des aides financières du gouvernement fédéral (données prévisionnelles)?	693 000\$	
Quel est le total des aides financières des entités municipales (données prévisionnelles)?	445 000\$	
Est-ce que le promoteur est une Municipalité?	Non	
Total des aides financières des trois paliers de gouvernement :	2 712 000\$	
Quel est le cumul des aides des trois paliers de gouvernement (provincial, fédéral et municipal)?		Art.23
Est-ce que l'événement a généré un surplus de plus de 20 % ou un déficit de plus de 10 %?	Non	
Le montant de l'Actif net non affecté inscrit dans le formulaire concorde-t-il avec celui inscrit aux états financiers?	Oui	
Est-ce que l'organisme a un surplus cumulé de plus de 20 % ou un déficit cumulé de plus de 10 %?	Non	

Commentaires

Art.23

Dans le formulaire du demandeur, j'ai modifié le montant d'actif net non affecté à un surplus de [REDACTED] au lieu d'un déficit de [REDACTED].

Surplus cumulés = [REDACTED]

Remarques MASTER

- ☐ Ne respecte pas l'obligation d'assurer la mise de fonds minimale.
- ☐ Cumul des aides gouvernementales maximal dépassé.
- ☐ Commandites en biens et services limitées à 50 %.
- ☐ Les commandites en biens et services ont été soustraites, car celles-ci sont non auditées.
- ☐ Coûts d'administration limités à 40 %.
- ☐ Coûts d'administration limités à 25 %.
- ☐ Déficit cumulé de l'organisme (actif net) de + de 10%.
- ☐ Un plan de réduction du déficit cumulé a été déposé par le promoteur.
- ☐ Surplus cumulé de l'organisme (actif net) de + de 20%.
- ☐ Un plan d'affectation du surplus cumulé a été déposé par le promoteur.
- ☐ N/A : Dossier incomplet.
- ☐ Autre

Autres informations financières

Aucune information ne doit être validée dans cette section.

Budget - Parties apparentées

Est-ce que l'organisme présente des opérations entre parties apparentées dans ses états financiers?	Oui
Si oui, a-t-il fourni un organigramme complet de la structure organisationnelle de l'organisme responsable de la tenue de l'événement et présentant les organismes du groupe dont il fait partie?	Oui
Si oui, a-t-il fourni un détail des opérations (revenus et/ou dépenses) qui impliquent des parties apparentées?	Oui

Grille d'admissibilité - FE

Critères généraux

Nom de l'événement :	Festival Montréal en Lumière	
Dates de l'événement :	18 au 28 février 2021	
Région	Montréal	
Localisation géographique	Montréal	
Saison :	Hiver-Printemps	
Hors saison : <i>Au moins une journée en mai ou une journée en octobre (pour les événements été-automne seulement)</i>	Oui	
Édition en analyse : <i>Doit avoir complété au moins 2 éditions avant le dépôt de la demande</i>	22e édition	
Respect de la date limite de dépôt :	Oui	
Clientèle admissible <i>OBL, OBNL, coopératives légalement constituée, entités municipales, communautés ou nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale ou tout regroupement des clientèles susmentionnés</i>	Oui	
Festival ou événement non admissible <i>Est-ce que l'événement est : une programme régulière d'un attrait, un salon, une foire, une bourse touristique, une conférence, un marché, un congrès, un spectacle ou une exposition (soit les expositions qui n'ont pas de programmation d'activités autre que celles directement liées à l'exposition)?</i>	Non	
Est-ce que l'événement est produit et tenu au Québec?	Oui	
Est-ce que l'événement a une durée minimale de 3 jours de programmation?	Oui	
Est-ce que l'événement a plus de 40 journées-calendrier (maximum considéré sur l'ensemble de la durée de l'événement)?	Non	
Si oui, précisez :		
Est-ce que l'événement est organisé en fonction d'une thématique et d'une programmation d'activités?	Oui	
Est-ce qu'un minimum de 2 éditions consécutives (les éditions annuelles ou biennales sont considérées) ont été réalisées dans un même endroit avant le dépôt de la demande?	Oui	
Est-ce que la demande d'aide financière est complète?	Oui	
Est-ce que la demande d'aide financière déposée est en français?	Oui	
Est-ce que tous les champs du Questionnaires Web sont complétés?	Oui	
Est-ce que tous les documents obligatoires ont été fournis? États financiers complets (12 mois) signés par deux administrateurs ☒ Charte budgétaire ☒ Engagement de signature ☒ Étude de provenance (ou étude de provenance et d'achalandage selon le volet) - de 3 ans ☒ Étude d'impact économique (volet 1 seulement) ☒ Portrait de la structure organisationnelle de l'organisme (incluant les parties apparentées) ☒	Oui	
Est-ce que la dernière édition de l'événement a été annulée? <i>Si oui, prendre le budget prévisionnel lors de l'analyse.</i>	Non	

Dossier évalué par :

Charles Lacasse

Dossier révisé par :

Sélectionner

Date d'analyse :

2020-07-31

Date de révision :

Résultat de l'évaluation :

Admissible

Remarques MASTER à inscrire dans SPONSORIUM

N/A : Dossier incomplet (<i>nommer les documents manquants</i>) .	☐
N/A : Ne réponds pas à la définition de festivals et événements admissibles (aucune offre d'activités gratuites, se	☐
N/A : Ne respecte pas les dates de dépôt (retard : reçu le AAAA/MM/JJ).	☐
N/A : Durée (1 ou 2) jours de programmation.	☐
N/A : Nombre d'édition du FE (1ère ou 2e édition).	☐
Aucun commentaire. (<i>À inscrire quand tout est correct et qu'il n'y a rien de spécial à mentionner</i>)	☒
Nouvel événement. Jamais soutenu au programme.	☐
Nouvel événement (première demande).	☐
Événement de plus de 40 jours/calendrier (nombre total de jours de la durée du FE)	☐

Sélectionner

Abitibi-Témiscamingue

Baie-James

Bas-Saint-Laurent

Cantons-de-l'Est

Centre-du-Québec

Charlevoix

Chaudière-Appalaches

Duplessis

Eeyou Istchee

Gaspésie

Îles-de-la-Madeleine

Lanaudière

Laurentides

Laval

Manicouagan

Mauricie

Montérégie

Montréal

Nunavik

Outaouais

Québec

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Sélectionner

Montréal

Québec

Périphérique (*Bas-Saint-Laurent, Canton-de-l'Est, Centre-du-Québec, Charlevoix, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Laval, Mauricie, Montérégie, Outaouais, Saguenay-Lac-Saint-Jean*)

Éloignée (*Abitibi-Témiscamingue, Baie-James, Duplessis, Eeyou Istchee, Îles-de-la-Madeleine, Gaspésie, Manicouagan, Nunavik*)

Critères d'achalandage - Volet 1

Est-ce que l'événement bénéficie :	
- d'un ancrage local considérable et d'un nombre important de visiteurs?	Oui
- d'une offre d'activités gratuites destinées au grand public ou encore qui favorise le déploiement d'activités sur de multiples sites visant à animer la destination touristique?	Oui
- d'un positionnement de leader national, voire international, dans leur domaine, notamment par une programmation et par une expérience de calibre international?	Oui
Est-ce que l'événement suscite un achalandage touristique important qui anime la destination?	Oui
Est-ce que le promoteur a déposé une étude de provenance et d'achalandage réalisée par une firme indépendante (produite au cours de la dernière édition de l'événement)?	Oui
Est-ce que l'étude a été produite selon une méthodologie reconnue par le MTO? En évaluation	Sélectionner
Pour les FE se tenant dans les régions touristiques de Québec et Montréal	
- Est-ce que l'étude permet de démontrer un seuil minimum de 20 000 jours de participations effectués par des TOURISTES?	Oui
- Est-ce que l'étude permet de démontrer un seuil minimum de 5 % des jours de participation de l'achalandage total effectués par des TOURISTES HORS QUÉBEC?	Oui
Pour les FE se tenant à l'extérieur de Québec et de Montréal :	
- Est-ce que l'étude permet de démontrer un seuil minimum de 20 000 jours de participation effectués par des TOURISTES?	Oui
Est-ce que l'événement démontre un impact économique établi sur la base d'une étude d'impact économique réalisée par une firme indépendante selon une méthode reconnue par le MTO, produite au cours des trois dernières années?	Oui
Commentaires :	

Remarques MASTER à inscrire dans SPONSORIUM

N/A : Étude non valide. (*Expliquez pourquoi*)

☐

Étude réalisée depuis plus de 3 ans

☐

Critères financiers

Coûts admissibles réels (incluant les commandites en B&S si auditées) (inscrire le montant) :		
Coûts admissibles prévisionnels (incluant les commandites en B&S si auditées) (inscrire le montant) :		
Volet 1 (6 M\$ et plus) ☒		N/A : coûts admissibles inférieurs à 90 000 \$
Volet 2 (90 000 \$ à 499 999 \$) ☐		☐
Volet 2 (500 000 \$ à 5 999 999 \$) ☐		
Est-ce que le dernier rapport financier concerne l'événement exclusivement? <i>Si l'organisme est responsable d'autres activités, les produits et les charges de l'événement doivent être présentés dans une annexe au rapport financier.</i>		Oui
Type d'états financiers :		Rapport d'un auditeur
Montant total des charges (ou dépenses) (inscrire le montant) :		
Montant des commandites en biens et services, auditées ou non (inscrire le montant) :		
Est-ce que la charte budgétaire concorde avec les états financiers?		Oui
VOLET 1 SEULEMENT : Est-ce que l'outil complémentaire à la charte budgétaire est dûment rempli et joint à la demande?		Oui
Est-ce que le promoteur assure une mise de fonds d'au moins 20 % pour la réalisation de l'événement (ou de 10 % dans le cas d'une communauté et d'une nation autochtone) ?		Oui
Coûts admissibles (incluant les commandites en B&S si auditées) :	Coûts réels	Coûts prévisionnels
Revenus autonomes :		
Revenus des activités, commandites privées et commandites en B&S si auditées		
Mise de fonds :		
Est-ce que le cumul d'aide financière provenant de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement provincial est respecté? Ne peut excéder 50 % des coûts admissibles de l'événement ou du projet.		Oui
Aides provinciales :	Coûts adm. réels	Coûts adm. prévisionnels
	1 570 396,00 \$	1 615 000,00 \$
Cumul aides provinciales :		
Est-ce que le cumul d'aide financière provenant de l'ensemble des ministères et organismes des gouvernements fédéral, provincial ainsi que des entités municipales est respecté? Ne peut excéder 70 % des coûts admissibles de l'événement ou du projet.		Oui
Aides gouvernementales :	Coûts adm. réels	Coûts adm. prévisionnels
	3 389 467,00 \$	3 249 000,00 \$
Cumul des trois paliers de gouv. :		
Est-ce que le rapport financier présente un SURPLUS de l'événement correspondant à plus de 20 % des coûts admissibles?		Non
Surplus de l'événement :		
Est-ce que le rapport financier présente un SURPLUS de l'organisme (actif net non affecté) correspondant à plus de 20 % des coûts admissibles?		Non
Surplus de l'organisme :		0,00%
Si OUI à l'une des deux dernières questions, est-ce que l'organisme a déposé un plan d'affectation de l'entièreté des surplus?		S.O.
Est-ce que le rapport financier présente un DÉFICIT de l'événement correspondant à plus de 10 % des coûts admissibles?		Non
Déficit de l'événement :		0,00%
Est-ce que le rapport financier présente un DÉFICIT de l'organisme (actif net non affecté négatif) correspondant à plus de 10 % des coûts admissibles?		Non
Déficit de l'organisme :		
Si OUI à l'une des deux dernières questions, est-ce que l'organisme a déposé un plan de réduction du déficit?		S.O.

Art.23

Art.23

Commentaires généraux :

Remarques MASTER à inscrire dans SPONSORIUM

N/A : Coûts admissibles réels de moins de 90 000 \$ (XX XXX \$).

☐

Les commandites en biens et services ont été soustraites, car celles-ci sont non auditées.

☐

Ne respecte pas l'obligation d'assurer une mise de fonds de 20 % pour la réalisation de l'événement (XX

☐

Surplus de + de 10 %, soit XX % (XX XXX \$). Indiquez si un plan d'affectation des surplus ou surplus cumulés a

☐

Déficit de + de 10 %, soit XX % (XX XXX \$). Indiquez si un plan de réduction de leur déficit a été déposé par le

☐

Cumul de l'aide gouvernementale provincial de + 30 %, soit XX % (coûts admissibles réels et/ou prévisionnels)

☐

Admissibilité de l'événement

L'organisme responsable de cet événement est-il un organisme admissible dans le cadre du programme?	Oui
Est-ce que l'événement est récurrent?	Oui
Est-ce qu'au moins une édition a été réalisée dans un même endroit (même municipalité) avant le dépôt de la présente demande?	Oui
Est-ce que l'événement est : une programmation régulière d'un attrait, un salon, une foire, une bourse touristique, une conférence, un marché (qui n'ont pas de programmation en tourisme gourmand), un congrès, un spectacle ou une exposition (soit les expositions qui n'ont pas de programmation d'activités autres que celles directement liées à l'exposition)?	Non
Est-ce que l'événement a une durée minimale de trois jours?	Oui

Commentaires:

Date soumise : 29 février au 10 mars 2024. Date sur le site internet visionné le 31 mai 2023 : 22 février au 3 mars 2024. Corrigé

Remarques MASTER

- ☐ N/A : Ne répond pas à la définition de festivals et événements admissibles
- ☐ N/A : Organisation inscrite au RENA
- ☐ N/A : Organisme non admissible
- ☐ N/A : Nombre d'édition du FE (1re édition)
- ☐ N/A : Organisation inscrite à la liste des organisation non conformes de l'OQLF

Aller dans le compte de l'organisme et valider si l'étude ou les données ont été validées par le passé (onglet Informations complémentaires). Si oui, continuer l'analyse normalement. Si non, transmettre un courriel à jasmine.lortie@tourisme.gouv.qc.ca en précisant NOM DU FE - DONNÉES (ou Étude) à valider - NUMÉRO DE LA DEMANDE (4 chiffres). Poursuivez ensuite l'analyse.

Description de l'événement

Est-ce que le nom officiel de l'événement est le bon?	Oui
Les dates de l'événement sont-elles exactes?	Oui
Est-ce que l'événement se déroule en saison estivale, hors saison ou en janvier/février?	Janvier/février

☒ **Région touristique inscrite dans le formulaire du demandeur validée**

Quelle localisation géographique correspond à la région touristique de l'événement?	Montréal
---	----------

Commentaires

.....

Selon les dates sur le site internet, il y plus de jours en février (8) qu'en mars (2). Donc se déroule en janvier/ février

Remarques MASTER

☐ N/A : Durée insuffisante. Deux jours de programmation seulement.

☐ N/A : Durée insuffisante. Un seul jour de programmation.

Achalandage touristique

Est-ce que le promoteur a soumis une étude ou des données d'achalandage?	Oui : Étude
--	-------------

Quel est le nom de la firme qui a réalisé l'étude? Pour les données systématiques, inscrire Données systématiques au lieu du nom de la firme	elevant
--	---------

Est-ce que l'étude soumise par le demandeur a été validée par le passé?	Oui
---	-----

Quelle est la date de validation de l'étude?	2023/06/06
--	------------

Est-ce que les données de l'étude permettent de répondre aux seuils d'achalandage selon le volet? | Oui

Est-ce que les données systématiques répondent au seuils minimaux exigés? | Oui

Commentaires

Touristes Autres provinces (3.1%) + Touristes États-Unis (2.1 %) + Touristes Autres (5.3 %) = 10.5 %. 10.5 % > 5 % minimum demandés

Remarques MASTER

- ☐ N/A : Étude non valide.
- ☐ N/A : Données systématiques non valides.
- ☐ N/A : N'atteint pas les seuils de provenance.
- ☐ N/A : N'atteint pas les seuils d'achalandage.
- ☐ N/A : Aucune donnée d'achalandage transmise par le promoteur.

N/A : Aucune donnée d'achalandage transmise par le promoteur.

Revenus et dépenses - Critères financiers

Est-ce que le dernier rapport financier concerne l'événement exclusivement? | Oui

Quel est le type d'états financiers? | Rapport d'un auditeur

Les revenus inscrits dans la colonne RÉEL concordent-ils avec les données des états financiers fournis? | Oui

Est-ce que les commandites reçues sous forme de biens et services ont fait l'objet d'un audit (données réelles)? | Oui

Les dépenses inscrites dans la colonne RÉEL concordent-elles avec les données des états financiers fournis? | Oui

Quels sont les coûts totaux de l'événement (données réelles) excluant les dépenses non admissibles (biens et services non audités, dons, intérêts, amortissements, etc.)?

Art.23

Quels sont les coûts totaux de l'événement (données prévisionnelles) excluant les dépenses non admissibles (biens et services non audités, dons, intérêts, amortissements, etc.)?

[REDACTED]

TOTAL des dépenses prévisionnelles admissibles :

[REDACTED]

Art.23

Quels sont les coûts d'administration prévisionnels?

[REDACTED]

Quel pourcentage les coûts d'administration représentent-ils?

[REDACTED]

Les dépenses en administration admissibles sont de :

1 041 073\$

Quel est le montant des commandites de sociétés d'État (données prévisionnelles)?

795 000\$

Quel est le montant des commandites privées (données prévisionnelles)?

[REDACTED]

Art.23

Quel est le montant des commandites en biens et services audités (inscrire 0 si les commandites en biens et services ne sont pas audités) (données prévisionnelles)?

[REDACTED]

Quel pourcentage des coûts totaux admissibles les commandites en biens et services audités représentent-elles?

[REDACTED]

Les commandites en biens et services audités admissibles sont de :

[REDACTED]

Quel est le montant des revenus des activités (données prévisionnelles)?

[REDACTED]

Quels sont les coûts prévisionnels admissibles en fonction des commandites en biens et services et des coûts d'administration recalculés?

[REDACTED]

Quel type d'organisme réalise l'événement?

OBNL

Quel est le montant de la mise de fonds du promoteur?

[REDACTED]

Art.23

Quel pourcentage représente la mise de fonds?	██████████	Art.23
Quel est le montant demandé (données prévisionnelles)?	600 000\$	
Quel est le total des aides financières du gouvernement provincial (données prévisionnelles)?	1 100 000\$	
Quel est le total des aides financières du gouvernement fédéral (données prévisionnelles)?	443 073\$	
Quel est le total des aides financières des entités municipales (données prévisionnelles)?	1 225 000\$	
Est-ce que le promoteur est une Municipalité?	Non	
Total des aides financières des trois paliers de gouvernement :	2 768 073\$	
Quel est le cumul des aides des trois paliers de gouvernement (provincial, fédéral et municipal)?	██████████	
Le montant de l'Actif net non affecté inscrit dans le formulaire concorde-t-il avec celui inscrit aux états financiers?	Oui	
Est-ce que l'organisme a un surplus cumulé de plus de 20 % ou un déficit cumulé de plus de 10 %?	Non	

Commentaires Art.23

Montant dépense soumis de contribution à "Nuit Blanche" ██████████ Montant selon les états financiers : ██████████
 ██████████ Non-corrigé car donnée réel et aucun impact sur les coûts admissibles
 ██████████

Remarques MASTER

- ☐ Ne respecte pas l'obligation d'assurer la mise de fonds minimale.
- ☐ Cumul des aides gouvernementales maximal dépassé.
- ☐ Commandites en biens et services limitées à 50 %.
- ☐ Les commandites en biens et services ont été soustraites, car celles-ci sont non auditées.
- ☐ Coûts d'administration limités à 40 %.
- ☐ Coûts d'administration limités à 25 %.

☐	Deficit cumulé de l'organisme (actif net) de + de 10%.
☐	Un plan de réduction du déficit cumulé a été déposé par le promoteur.
☐	Surplus cumulé de l'organisme (actif net) de + de 20%.
☐	Un plan d'affectation du surplus cumulé a été déposé par le promoteur.
☐	N/A : Dossier incomplet.
☐	Autre

Autres informations financières

Aucune information ne doit être validée dans cette section.

Budget - Parties apparentées

Est-ce que l'organisme présente des opérations entre parties apparentées dans ses états financiers?	Oui
Si oui, a-t-il fourni un organigramme complet de la structure organisationnelle de l'organisme responsable de la tenue de l'événement et présentant les organismes du groupe dont il fait partie?	Non

Merci de communiquer avec le promoteur et de demander cet organigramme.

Joindre l'organigramme complet fourni par le promoteur.	Organigramme corporatif_Spectra.pdf 2023/06/12
---	---



Grille d'admissibilité FE

VOLET 3 – INNOVATION ET OPPORTUNITÉS (Projet)

Ce volet s'adresse aux festivals et événements qui bénéficient déjà d'un soutien dans le cadre des volets 1 et 2 du programme.

La fiche d'analyse est maintenant complétée dans la banque de données à Martine (BD)

Nom du festival ou de l'événement : Montréal en Lumière

Saison : ☒ Été-Automne ☐ Hiver-Printemps

Critères généraux d'admissibilité :

Ces critères ont été vérifiés lors de l'analyse de la demande déposée au volet 1 ou au volet 2.

Critères spécifiques d'admissibilité :

- 1. Est-ce que le promoteur, qui a déposé ce projet au volet 3, est soutenu au volet 1 ou au volet 2 (pour pouvoir bénéficier d'une aide dans ce volet, le FE doit être soutenu en vertu des volets 1 ou 2 du programme)?
☒ Oui ☐ Non
- 2. Est-ce que le promoteur a présenté un projet visant le développement du produit, l'ajout d'un aspect spécifique à la programmation ou une innovation particulière, qui bonifiera l'expérience offerte aux visiteurs?
☒ Oui ☐ Non
- 3. Est-ce que le promoteur a présenté en quoi le projet contribuera à une augmentation de la performance touristique de l'événement, de l'achalandage ou des recettes touristiques?
☒ Oui ☐ Non

Obligations du promoteur

- 4. Est-ce que la demande d'aide financière déposée est en français?
☒ Oui ☐ Non
- 5. Est-ce que la demande d'aide financière est complète?
☒ Oui ☐ Non

Est-ce que le promoteur a fourni un document détaillé de présentation du projet, présentant, notamment, les renseignements suivants : L'objectif principal du projet et une présentation détaillée de celui-ci, les moyens utilisés et les résultats attendus à court, moyen et long terme, qui auront pour effet d'augmenter la performance touristique de l'événement, son achalandage touristique ainsi qu'une occasion de générer des recettes touristiques supplémentaires, les revenus anticipés, le public cible que vous souhaitez attirer avec le projet et la stratégie de mise en marché qui sera utilisée pour le rejoindre et les options de visibilité offertes au MTO spécifiquement dans le cadre du projet?

☒ Oui ☐ Non

- 6. Est-ce que l'organisme a déposé un montage financier détaillé (coûts et financement du projet) qui décrit la contribution de chacun des partenaires, s'il y a lieu, et qui démontre que l'aide financière du MTO est nécessaire pour sa réalisation (budget prévisionnel)?
☒ Oui ☐ Non

7. Est-ce que le **cumul d'aide financière** provenant de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement provincial est respecté? (**ne peut excéder 65 % des coûts admissibles de l'événement** ou du projet, tel qu'établis dans la charte budgétaire, excluant les amortissements, les intérêts sur emprunts et la perte en capital)

☒ Oui ☐ Non

8. Est-ce que le cumul d'aide financière provenant de l'ensemble des ministères et organismes des gouvernements provincial et fédéral ainsi que des entités municipales est respecté? (**ne peut excéder 85 % des coûts admissibles de l'événement** ou du projet, excluant les amortissements, les intérêts sur emprunts et la perte en capital)?

☒ Oui ☐ Non

SELON LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ L'ÉVÉNEMENT EST-IL :

☒ **Admissible** ou ☐ **Non admissible**

Commentaires, s'il y a lieu :

Aucun commentaire.

Analyste responsable : Alex Jomphe-Garant

Date de l'analyse : 2022-12-07

SERRES GOURMANDES

No dossier :

No correspondance : 888812-80

Organisme :	Festival Montréal en lumière inc.	Programme :	Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (FE)
Type d'organisme :	OBNL	Volet :	Volet 3 - FE soutenus en volet 1 ou en volet 2
Adresse : art. 53-54	1275, rue Sainte-Antoine Ouest Montréal (Québec) H3C 5L2	Type d'aide :	Subvention
Représentant officiel :	Kathleen Barbeau [REDACTED] Kathleen.barbeau@equipespectra.ca	Coût du projet : [REDACTED]	art. 23
		Aide demandée :	38 000 \$
Responsable du projet :	Julie-Anne Cloutier 514 525-7732 Julie- Anne.Cloutier@equipespectra.ca	Aide accordée :	En analyse
		Date lettre annonce :	
Région touristique :	Montréal		
Circonscription :	Westmount-Saint-Louis		
Secteur d'activité :	Tourisme événementiel		
Nombre d'employés :	ND		

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Festival Montréal en lumière inc. est un organisme sans but lucratif immatriculé en mai 1997. Située à Montréal, l'organisation œuvre dans le secteur culturel, notamment dans la préparation et le déroulement de l'événement Montréal en lumière. Le conseil d'administration comprend douze membres, dont M. Jacques Primeau, président.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet Serres gourmandes de Montréal en lumière qui se déroulera du 16 février au 5 mars 2023 viendra bonifier la programmation gourmande de l'événement. Plus précisément, le projet comprend :

- l'ajout de lieux de pique-niques nordiques (serres nordiques) dans des serres privées et chauffées;
- une offre gourmande provenant de plus de 25 restaurateurs montréalais liée à l'utilisation des lieux de pique-niques;
- un emplacement de choix sur le Place des festivals pour profiter de la programmation du festival et des attraits touristiques du centre-ville de Montréal.

JUSTIFICATIF DE SOUTENIR LE PROJET

Le projet vise à :

- bonifier l'expérience offerte aux festivaliers par l'ajout lieux de pique-niques nordiques dans des serres privées et chauffées;
- diversifier l'offre d'activités afin d'élargir le public;
- améliorer la performance du festival : achalandage, jours de participation effectués par des touristes, recettes touristiques, etc.;
- accroître la notoriété, la visibilité et l'attractivité du festival.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Aucune condition particulière.

MONTAGE FINANCIER		
Éléments du projet	Coûts	Coûts admissibles
Autre – Main-d'oeuvre d'aménagement		
Équipements – Location de matériel et équipement pour l'aménagement art.23		
Équipements – Achats de matériel et équipement pour l'aménagement		
Autre – Achats pour la scénographie, la conception et le pavoisement		
Main-d'œuvre spécialisée – Main-d'oeuvre technique		
Autre – Location de matériel technique		
Main-d'œuvre spécialisée – Main-d'oeuvre de logistique		
Mise en marché – Marketing		
Frais d'administration – Gestion et administration		
Total		

Financement	Montant
Mise de fonds – Commandites privées (A)	
Mise de fonds – Promoteur (A)	
MTO – FE - Volet 3 (A)	31 750 \$
Total	

(C) : Aide financière confirmée
(A) : En attente d’une réponse
(R) : Refusée

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Considérant que: art. 23

- les coûts admissibles sont de
- le projet dans son ensemble répond aux critères d’admissibilité des projets du volet 3;
- le cumul des aides financières provenant de l’ensemble des ministères et organismes des gouvernements provincial et fédéral ainsi que des entités municipales est respecté;
- l’aide financière maximale pouvant être accordée à un projet dans le cadre du volet 3 est de 25 % des coûts admissibles, jusqu’à un maximum de 200 000 \$ et ne doit pas excéder l’aide financière accordée au volet 2 art.23

L’aide financière pouvant être accordée à ce projet est de 31 750 \$, ce qui correspond à 25 % des coûts admissibles du projet.

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex Jomphe-Garant

DESTINATAIRE : Madame Caroline Proulx, ministre

EXPÉDITRICE : Audrey Murray, sous-ministre

DATE : Le 11 janvier 2023

OBJET : **Recommandation positive – Volet 3 - Aide financière aux festivals et aux événements touristiques**

N/Réf. : **M23235 (888812-80)**

1. OBJECTIF DE LA NOTE

Présenter les recommandations des demandes déposées au volet 3 du programme d’Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (FE).

2. ÉTAT DE SITUATION

Le programme FE du ministère du Tourisme (MTO) permet à un promoteur soutenu en volet régulier (volets 1 et 2) de déposer une demande en volet 3 afin de réaliser un projet spécifique dans le cadre de la tenue de son événement. Le volet 3 s’adresse également aux événements ponctuels.

En date du 2 décembre 2022, une demande a été déposée dans le cadre du volet 3 du programme FE l’organisme Montréal en lumière inc. L’analyse a été effectuée.

3. ANALYSE

Le dossier recommandé est détaillé dans la fiche synthèse ci-jointe.

Projet	Aide recommandée
Montréal en lumière – Serres gourmandes	31 750 \$
TOTAL des aides recommandées	31 750 \$

Afin d’évaluer la pertinence du projet, les éléments suivants ont été pris en considération dans l’analyse :

- bonification de l’expérience des festivaliers;
- accroissement de la notoriété, de la visibilité et de l’attractivité;
- amélioration de la performance de l’événement;
- diversification de l’offre d’activités.

4. IMPACT BUDGÉTAIRE DU SCÉNARIO PROPOSÉ

Le tableau suivant présente le détail du budget FE, incluant les aides financières recommandées pour la Montréal en lumière – Serres gourmandes.

	Montant
Budget disponible F&E 2022-2023	37 758 895 \$
Aides accordées (incluant bonification) - Été-Automne 2022 (M11503)	27 214 700 \$
Aides accordées en volet 3 (M13616, M14843, M16579, M16604 et M21265)	2 252 100 \$
Volets 1 et 2 - Hiver-Printemps (incluant bonification) (M16570) et révisions (M19744, M19937, M21264)	5 708 500 \$
Volet 3 – Six Invitational 2023 (M21980)	500 000 \$
Aides en recommandations	
Volet 3 – Montréal en Lumière – Serres gourmandes (présente note)	31 750 \$
Total des engagements (aides accordées et en recommandation)	35 707 050 \$
Total disponible	2 051 845 \$

5. RECOMMANDATION

art.37

Recommandé par la directrice – DSCGP :

Signé électroniquement

François Côté p. i.

Recommandé par le directeur – DDTPM :

Signé électroniquement

François Côté

Approuvé par la sous-ministre adjointe – SMPSC :

Signé électroniquement

Guylaine Bouchard

Approuvé par la directrice générale – DGSG :

Signé électroniquement

Sophie Boisvert

Autorisé par la sous-ministre :

Audrey Murray

Date : 2023-01-16

APPROBATION CABINET :

Date :

APPROBATION MINISTRE :

Date : 2023-01-27

art.53-54

DESTINATAIRE : Madame Caroline Proulx, ministre

EXPÉDITRICE : Manon Boucher, sous-ministre

DATE : Le 31 octobre 2019

OBJET : Reddition de comptes 2018-2019 – Diminution du budget réel d'exploitation – Festival Montréal en Lumière

N/Réf. : 116882

1. OBJECTIF DE LA NOTE

Vous informer de la diminution du budget d'exploitation du Festival Montréal en Lumière lors de la reddition de comptes de l'édition 2019. L'événement est soutenu au volet 1 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (F&E).

2. ÉTAT DE SITUATION

Le 23 novembre 2017, le ministère du Tourisme (MTO) annonçait une contribution financière de 1 680 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue du Festival de Montréal en Lumière. Cette somme est allouée pour les éditions 2018, 2019 et 2020 à raison de 560 000 \$ par année. Une convention d'aide financière triennale est intervenue entre le ministère du Tourisme (MTO) et le Festival Montréal en Lumière inc. L'aide a été annoncée dans le cadre du volet 1 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (F&E).

Pour l'édition hiver 2018, un premier montant de 448 000 \$ a été versé à la suite de la signature de la convention. Par contre, lors de la reddition de comptes, le deuxième versement a été réajusté à la baisse en raison de la diminution des coûts réels d'exploitation en vertu de l'article 3.2 de la convention. Le promoteur a donc reçu un montant de 67 396 \$ au lieu de 112 000 \$, ce qui représente une baisse de 44 604 \$.

Pour l'édition hiver 2019, le premier versement de 448 000 \$ a été effectué. Toutefois, lors de la reddition de comptes, le promoteur a présenté des coûts réels d'exploitation moindres que ceux prévus à la convention d'aide financière, ce qui oblige à diminuer encore une fois le montant du deuxième versement.

Rappelons que les paramètres du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (F&E) et de la convention d'aide financière signée avec le Festival Montréal en Lumière inc. prévoient, entre autres, que :

- le montant de l'aide financière est réajusté à la baisse si le total des coûts réels d'exploitation de l'événement est inférieur au budget admissible aux fins du calcul de l'aide financière, comme spécifié à l'annexe A de la convention;
- l'aide est réduite d'un montant proportionnel de façon à ce que le total de sa contribution n'excède pas le pourcentage d'aide financière maximal précisé à l'article 3.2 de l'annexe A.

Le tableau suivant dresse un portrait de la problématique énoncée précédemment ainsi que l'impact sur l'aide financière pouvant être versée à l'organisme :

Réajustement de l'aide financière – Diminution des coûts réels d'exploitation	
Budget admissible aux fins du calcul de l'aide	
Coûts réels d'exploitation 2019	
Aide accordée par le MTO (performance annuelle)	560 000 \$
Aide révisée en fonction de la diminution des coûts réels d'exploitation	483 336 \$
Aide versée à ce jour	448 000 \$
Solde à verser pour l'édition 2019	35 336 \$

art. 37

En raison de ce qui est énoncé précédemment et afin de respecter les paramètres du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (F&E) ainsi que les clauses de la convention, le ministère du Tourisme (MTO) doit retenir un montant de 76 664 \$ sur le montant du versement prévu initialement de 112 000 \$.

* Il est à noter que depuis l'exercice 2019-2020, une modification à l'article 3.2 de la convention d'aide financière fait en sorte d'appliquer la coupure de l'aide qu'à partir d'une baisse du budget réel dépassant 10 %. Les premiers événements pouvant se prévaloir de cette modification étant ceux qui se sont déroulés en été-automne 2019.

3. RECOMMANDATIONS

[Redacted] art.37
[Redacted]
[Redacted]

Préparé par :	Charles Lacasse	[Redacted]	
Recommandé par la directrice – DSCGP :	Claudia Latulippe	[Redacted]	art. 53-54
Recommandé par le directeur – DDT :	François Côté	[Redacted]	
Recommandé par le directeur général – DGSG :	Sylvain Bernier	[Redacted]	12/10/30
Approuvé par la sous-ministre adjointe :	Guylaine Bouchard	[Redacted]	2019/11/06 Date :
Autorisé par la sous-ministre :	Manon Boucher	[Redacted]	2019/11/07 Date :

<u>Pour information</u>	
VU PAR LE CABINET :	[Redacted] Date : 12-11-19
VU PAR LA MINISTRE :	_____ Date : _____

Caroline Proulx, ministre

art. 53-54

Resp. Cabinet :

Reddition de comptes 2018-2019 - Diminution du budget réel
d'exploitation - Festival Montréal en lumière

Action : Pour approbation et signature

art. 53-54

Manon Boucher, sous-ministre

2019/11/07

Généviève Morneau, secrétaire générale

Guylaine Bouchard, sous-ministre adjointe

Sylvain Bernier, directeur général - DGSG

12/10/30

Claudine Lemieux, adjointe administrative

No. correspondance: 116882

François Côté, directeur - DDT

Claudia Latulippe, directrice - DSCGP

2019-10-24

Provenance : DAP

Resp. cabinet : Geneviève Cantin

Destinataire : Côté, François (Ministère du Tourisme (Direction du développement touristique (DDT)))

Expéditeur : Dupont, Jacques-André (Festival Montréal en Lumière inc.)

Non complétée

Autre réf. : 120660

Date du document :

Date de réception : 2017-06-14

Date de fermeture :

Description : **Demande d'aide financière du Festival Montréal en lumière - Entente triennale 2018-2019-2020 - Volet 1**

PORTEUR(S)

(1) À : Secrétariat général DE : Guylaine Bouchard

Suite à donner : Approbation, S.V.P.

Date d'envoi : 2019-11-06

Date d'échéance : 2019-11-07

Date réalisation : 2019-11-06

Message : Note et lettre sous la signature de la direction. Merci//gg

(2) À : François Côté DE : Guylaine Bouchard

Suite à donner : Pour suivi

Date d'envoi : 2019-11-18

Date d'échéance : 2019-11-18

Date réalisation :

Message : Note et projet de lettre approuvées par la ministre.

Muni.: Montréal

RA : Montréal

RT : MONTRÉAL

MRC :

Comté : Westmount - Saint-Louis

Député : Jacques Chagnon

PLQ

RETOURNER AVEC RÉPONSE

☐

CONSERVER À VOS DOSSIERS

☐

SECRÉTARIAT

☐

DESTINATAIRE : Madame Caroline Proulx, ministre

EXPÉDITRICE : Manon Boucher, sous-ministre

DATE : Le 30 janvier 2020

OBJET : Demande d'aide financière supplémentaire – Festival international de jazz de Montréal

N/Réf. : 120891

1. OBJECTIF DE LA NOTE

Vous informer de la réponse à transmettre au Festival international de jazz de Montréal pour sa demande d'aide financière supplémentaire concernant son projet d'expansion dans certains arrondissements en dehors du centre-ville de Montréal.

2. ÉTAT DE SITUATION

La nouvelle stratégie de développement de l'Équipe Spectra pour le Festival international de jazz de Montréal vise le déploiement de nouveaux sites de spectacle dans différents arrondissements en dehors du centre-ville de Montréal, aussi appelés « hubs ». Par cette stratégie, le promoteur désire surmonter les enjeux liés à la perte d'espace au centre-ville ainsi qu'à la baisse de l'engouement de la population et des touristes pour les grands festivals. Ce virage permettrait d'atteindre les objectifs suivants :

- participer au développement des quartiers culturels de Montréal;
- déployer une nouvelle expérience pour attirer les visiteurs en dehors du centre-ville;
- faire rayonner Montréal autrement.

L'été dernier, le Festival international de jazz de Montréal a expérimenté ce nouveau concept de « hub » dans l'arrondissement de Verdun. Un appui du ministère du Tourisme (MTO) à hauteur de 200 000 \$ a été accordé dans le cadre du volet 3 (projet) du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (F&E).

Les résultats de cette première édition ont confirmé aux organisateurs que le Festival international de jazz de Montréal doit poursuivre son développement en ce sens. C'est pourquoi l'Équipe Spectra dépose une nouvelle demande d'aide financière de 200 000 \$ pour réaliser la deuxième phase de ce projet d'expansion.

3. ANALYSE

Lors de sa dernière édition, le Festival international de jazz de Montréal a bénéficié de deux aides financières dans le cadre du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (F&E), soit une aide financière de 1 M\$ au volet 1 (festivals et événements majeurs) et une aide de 200 000 \$ au volet 3 pour la réalisation du premier « hub » à Verdun.

Selon les normes du volet 1 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (F&E), l'aide financière maximale pouvant être accordée à la performance touristique ne peut excéder 1 M\$ par année pour la tenue de l'événement.

D'autre part, selon les normes du volet 3 de ce même programme, les festivals et les événements soutenus au volet 1 ou 2 peuvent bénéficier d'une aide financière pour un projet innovant par le biais du volet 3 une fois tous les trois ans.

Dans le cas du Festival international de jazz de Montréal, l'aide financière atteint déjà 1 M\$ et la première année de leur projet d'expansion a déjà bénéficié d'une aide dans le volet 3 l'an dernier. Le promoteur avait d'ailleurs été informé que cette aide ne serait pas récurrente.

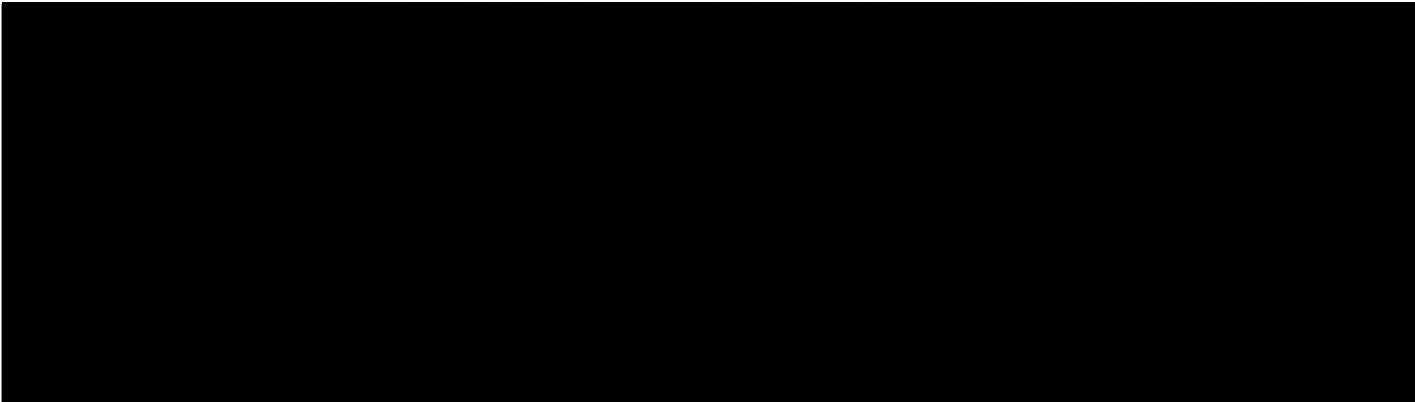
Le Festival international de jazz de Montréal pourrait être admissible pour recevoir une aide financière à la croissance si les résultats de l'édition 2020 sont supérieurs à ceux de 2019 (achalandage, croissance des revenus autonomes et augmentation des coûts de programmation et de promotion).

Le tableau ci-dessous montre l'historique des aides financières accordées au Festival international de jazz de Montréal par le ministère du Tourisme (MTO) depuis 2003 :

Programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (F&E)	Montants totaux depuis 2003	Commentaires
Volet 1	17 000 000 \$	1 M\$ annuellement depuis 2003
Volet 3	665 000 \$	Le Festival a reçu 200 000 \$ pour la dernière édition.
Aide à la croissance	64 418 \$	Le Festival a reçu une seule fois de l'aide à la croissance, soit 64 418 \$ pour l'édition 2018.
Total	17 729 418 \$	

4. RECOMMANDATION

art. 37



Préparé par :

Charles Lacasse

Recommandé par la directrice – DSCGP :

Claudia Latulippe

Recommandé par le directeur – DDT :

François Côté

Approuvé par la sous-ministre adjointe :

Guylaine Bouchard

2020/01/28

Autorisé par la sous-ministre :

Manon Boucher

2020/01/30

art. 53-54

APPROBATION CABINET :

Date : 2020/01/31

APPROBATION MINISTRE :

Date : 2020/02/11

Provenance : SMSEC

Resp. cabinet : Guylaine Bouchard

Destinataire :

Expéditeur : Paradis, Francis

Non complétée

Autre réf. :

Date du document :

Date de réception : 2019-12-18

Date de fermeture :

Description : **Demande de soutien 200 000 \$ / année - Festival International de Jazz de Montréal (2020, 2021, 2022)**

PORTEUR(S)

(1)	À : François Côté	DE : Guylaine Bouchard	Date d'envoi : 2020-03-11
	Suite à donner : Donner suite appropriée		Date d'échéance : 2020-03-11
			Date réalisation : 2020-03-12

Message : Approuvé par la ministre

(2)	À : PROMOTEUR	DE : Claudia Latulippe	Date d'envoi : 2020-03-12
			Date d'échéance : 2020-03-12
			Date réalisation : 2020-03-12

Message : Lettre adressée au promoteur signée et postée le 2020-03-12./cl

Muni.:

RA :

RT :

MRC :

Comté :

Député :

RETOURNER AVEC RÉPONSE

☐

CONSERVER À VOS DOSSIERS

☐

SECRÉTARIAT

☐

Provenance : SMSEC

Non complétée

Resp. cabinet : Guylaine Bouchard

Destinataire :

Autre réf. :

Date du document :

Expéditeur : Paradis, Francis

Date de réception : 2019-12-18

Date de fermeture :

Description : **Demande de soutien 200 000 \$ / année - Festival International de Jazz de Montréal (2020, 2021, 2022)**

PORTEUR(S)

(1) À : Guylaine Bouchard DE : Manon Boucher

Date d'envoi : 2020-03-10

Suite à donner : Donner suite appropriée

Date d'échéance : 2020-03-12

Date réalisation :

Message : Note approuvée. Pochette retournée au secteur. Merci!!/gg

→ Approuvé

Muni.:

RA :

RT :

MRC :

Comté :

Député :

RETOURNER AVEC RÉPONSE

☐

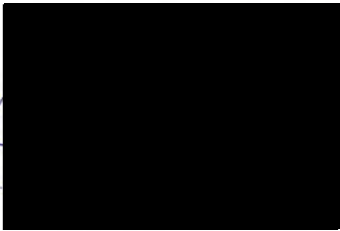
CONSERVER À VOS DOSSIERS

☐

SECRÉTARIAT

☐

Caroline Proulx, ministre



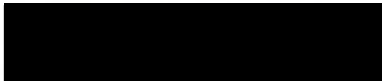
art. 53-54

Resp. Cabinet :

Note ministérielle - Demande d'aide financière supplémentaire -
Festival international de jazz de Montréal

Action : Pour approbation et signature

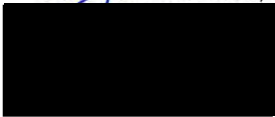
art. 53-54



Manon Boucher, sous-ministre

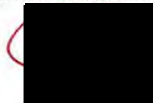
SB 2020/01/30 2020/01/30

Geneviève Morneau, secrétaire générale



18.01.2020

Guyline Bouchard, sous-ministre adjointe



2020/01/29

Claudine Lemieux, adjointe administrative

No. correspondance: 120891

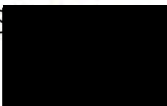
François Côté, directeur - D



20/1/27

Claudia Latulippe, directrice - DS

2020-01-27





DESTINATAIRE : Madame Manon Boucher, sous-ministre

EXPÉDITEUR : Guylaine Bouchard, sous-ministre adjointe

DATE : Le 20 juillet 2020

OBJET : **Consentement du transfert des conventions d'aide financière à Evenko G.P.**

N/Réf. : **121467**

1. OBJECTIF DE LA NOTE

Présenter la demande de Gestion Evenko inc. quant au transfert des conventions d'aide financière à la nouvelle société en nom collectif Evenko G. P. pour le Festival Musique et Arts Osheaga, IleSoniq, Heavy Montréal et le Festival Yul Eat rétroactivement au 19 décembre 2019 et proposer un projet de consentement pour votre signature.

2. ÉTAT DE SITUATION

Le 19 décembre 2019, l'Aréna des Canadiens Inc. a annoncé la fusion de Gestion Evenko inc. et de Live Nation Canada Inc., donnant ainsi naissance à la nouvelle société en nom collectif « Evenko G. P. ».

Depuis cette date, Evenko G. P. a pris la relève de Gestion Evenko inc. concernant notamment la responsabilité des activités du Festival Musique et Arts Osheaga, d'ÎleSoniq, de Heavy Montréal et du Festival Yul Eat pour lesquelles des conventions d'aide financière ont été conclues dans le cadre du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Le 10 janvier 2020, M. Jacques Aubé, alors vice-président et chef de l'exploitation de Evenko G. P., a transmis au ministère du Tourisme une lettre avec la demande suivante :

- i) Consentir au transfert des conventions à Evenko G. P.;
- ii) Libérer Gestion Evenko Inc. de toutes ses obligations et ses responsabilités en vertu des conventions à compter de la date de transfert, soit le 19 décembre 2019, considérant qu'Evenko G. P. assume toutes ces obligations et responsabilités à compter de cette date.

À noter que M. Aubé a quitté ses fonctions le 15 mai dernier. Il avait été nommé président-directeur général d'Evenko en décembre dernier. Madame France Margaret Bélanger, vice-présidente exécutive aux affaires commerciales et corporatives, L'Aréna des Canadiens Inc. assume cette nouvelle fonction pour l'instant.

3. ANALYSE

Selon l'avis juridique demandé à cet effet, il s'agit d'une cession de contrat entre une entreprise vers une autre entreprise. L'article 6 de la convention interdit cette cession sans l'autorisation écrite et préalable de la ministre.

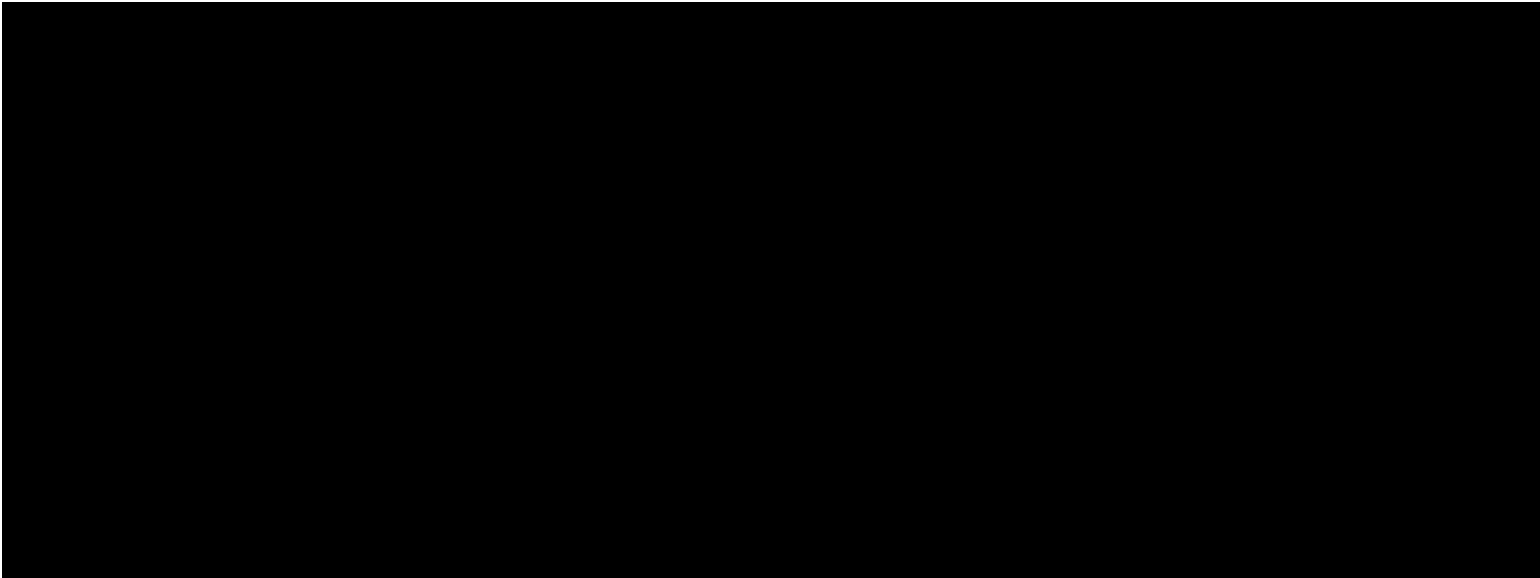
Toujours selon l'avis juridique, l'acceptation de la cession ne devrait pas avoir d'impact en autant que le cédant (Gestion Evenko inc.) ne soit pas libéré de ses obligations. Cela signifie que si la nouvelle entité ne répond pas aux obligations des conventions d'abord conclues avec Gestion Evenko, le ministère pourra toujours tenir Gestion Evenko responsable.

Les prochaines conventions d'aide à conclure pour les événements mentionnés plus haut pourront l'être avec Evenko G. P.

4. CONSULTATION

La Direction des affaires juridiques a été consultée. Vous trouverez en annexe une copie de l'avis juridique.

5. RECOMMANDATION



Recommandé par la directrice - DSCGP : Claudia Latulippe

art. 53-54

Recommandé par le directeur - DDT : François Côté

Recommandé par la directrice générale – DGSG : Sophie Boisvert

Approuvé par la sous-ministre adjointe : Guylaine Bouchard

Date : _____

Autorisé par la sous-ministre : Manon Boucher

Date : 2020-07-22



LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL (FRANCOS)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

- Les FrancoFolies de Montréal inc. est un organisme à but non lucratif constitué en 1989 dont la mission est de concevoir, d'organiser, de monter et de présenter un festival de spectacles de chansons et de musiques francophones, avec la participation d'artistes et d'interprètes de différents pays francophones.
- Le conseil d'administration, présidé par monsieur Jacques Primeau, est formé de 7 membres représentant l'Aréna des Canadiens inc., L'Équipe Spectra inc. et le Festival international de jazz de Montréal. Madame Maude Brouillette est la directrice, partenariats publics et industries culturelles pour L'Équipe Spectra.
- L'organisme possède des parties apparentées telles que L'Équipe Spectra inc., l'Aréna des Canadiens inc. et de La Maison du Festival de Jazz inc. C'est L'Équipe Spectra inc. qui assume la gestion de l'événement.

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

- La première édition de l'événement a été réalisée en 1989.
- Les Francofolies de Montréal (Francos) ont été développées dans le but de promouvoir la chanson d'expression française, de favoriser sa diffusion et de stimuler la circulation des artistes de toute la francophonie.
- Au fil des ans, les Francos ont su développer leur notoriété, ainsi que celle de la région de Montréal.
- L'édition 2021 des Francos se déroulera du 9 au 12 septembre et proposera une programmation entièrement gratuite, dans le respect des mesures sanitaires. Parmi les artistes invités, notons Sarahmée, Bleu Jeans Bleu, Alaclair Ensemble, Cœur de pirate, etc.
- Ces artistes se produiront à La place des festivals et dans l'espace Le parterre Loto-Québec, au centre-ville de Montréal.

AIDE FINANCIERE DU MINISTERE DU TOURISME AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

Année du financement	Programme d'aide financière	Projet soutenu	Aide accordée
2021-2022	Programme FE	Les Francos – Édition 2021	789 000 \$ Bonif COVID de 263 000 \$)
2021-2022	EPRT	Les Francos – Édition 2021	35 000 \$
2020-2021	Programme FE	Les Francos – Édition 2020	526 000 \$
2019-2020	Programme FE	Les Francos – Édition 2017, 2018 et 2019 (entente triennale)	541 000 \$
2018-2019	Programme FE – Volet 3	Bonification de la programmation afin de souligner le 30 ^e anniversaire de l'événement	65 000 \$

ENJEUX

- Une demande d'aide financière, liée à un projet de parcours immersif, est en cours d'analyse dans le cadre du volet 3 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (FE).

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

- Le Festival international de Jazz de Montréal inc (FIJM) est un organisme à but non lucratif constitué en 1981 dont la mission consiste à concevoir, organiser, monter et présenter un festival avec la participation d'artistes et d'interprètes de renom, d'étrangers et locaux.
- Le FIJM contrôle la Maison du Festival de Jazz inc, un organisme à but non lucratif créé en 2009 afin de gérer et d'exploiter la salle de spectacle, le restaurant, la galerie d'art, la médiathèque, le Temple de la renommée et les bars. Les deux organismes ont le même conseil d'administration et toutes les ressources de Maison du Festival de Jazz inc. sont utilisées au projet du FIJM.
- Le conseil d'administration du FIJM, présidé par monsieur Jacques Primeau, est formé de 6 membres.
- L'organisme a des parties apparentées telles que L'Équipe Spectra inc. et La Maison du Festival de Jazz inc.
- C'est L'Équipe Spectra inc. qui assume la gestion de du FIJM.

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

- L'année 2021 marquera la 41^e édition du festival. Celle-ci se déroulera du 15 au 19 septembre prochain. Une trentaine d'artistes sont attendus au Quartier des spectacles et offriront des prestations gratuites sur les deux scènes extérieures.
- Un volet numérique, disponible à partir du 15 septembre jusqu'au 19 octobre, sera également offert gratuitement sur le site Web du festival.
- En temps normal, le Festival international de Jazz de Montréal accueille environ 2 millions de visites, 500 concerts, 3 000 musiciens de 30 pays, 300 journalistes accrédités et 20 scènes.

AIDE FINANCIERE DU MINISTERE DU TOURISME AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

Année du financement	Programme d'aide financière	Projet soutenu	Aide accordée
2021	EPRT 2020-2022	Soutien à l'édition 2021 du festival	50 000 \$
2021-2022	Programme FE	Festival international de Jazz de Montréal (biennale)	1 M\$
2020-2021	Programme FE	Festival international de Jazz de Montréal (biennale)	1 M\$
2019-2020	Programme FE	Festival international de Jazz de Montréal (triennale 2017-2018-2019)	1 M\$
2019-2020	Programme FE – Volet 3	Mise en place de trois Hubs afin de désenclaver le festival à travers la Ville de Montréal.	200 000 \$

- Aucune bonification COVID n'a été attribuée à l'événement, puisque celui-ci avait déjà l'aide financière maximale dans le cadre du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (FE), c'est-à-dire 1 M\$.

ENJEUX

- Il n'y a pas d'enjeu dans ce dossier.

OBJET	Nouvelle programmation du festival Montréal en Lumière (MEL) 2021
PRÉSENTATION DU OU DES DEMANDEURS (PERSONNE(S)/GROUPE(S)/ ORGANISME(S))	- Monsieur Jacques Primeau, directeur général de L'Équipe Spectra - L'Équipe Spectra a été fondée en 1977 par madame Denyse McCann ainsi que par messieurs Alain Simard et André Ménard. - L'Équipe Spectra contribue au développement et au rayonnement de la scène culturelle montréalaise à l'échelle nationale et internationale avec plusieurs réalisations majeures : - des productions scéniques conçues pour aller en tournée; - Spectra Musique, une étiquette de disques misant aussi bien sur les découvertes que sur les grands noms d'ici et de la scène internationale; - la Maison du Festival, un complexe culturel logeant une salle de spectacle, un restaurant, un centre de documentation-cinémaèque sur le jazz, au cœur du Quartier des spectacles; - une agence d'artistes de la scène québécoise et française; - des salles de spectacle : le MTELUS, M2, L'Astral et l'Étoile Banque Nationale; - un service complet d'organisation d'événements d'entreprise et de commandite culturelle. L'équipe Spectra est mandatée pour gérer les grands événements culturels d'Evenko, soit le Festival international de Jazz de Montréal, les Francos de Montréal, MEL et la Nuit blanche qui relèvent chacun d'un organisme à but non lucratif distinct.
LOBBYISME	Inscription au Registre des lobbyistes : Oui : ☒ Numéro : E20-LE03712; mandat 7 Non : ☐ Résumé du mandat : Représentations effectuées pour l'élaboration d'un programme ou d'un plan d'action pour l'accompagnement de l'entreprise afin de donner suite aux conséquences économiques de la Covid-19, d'assurer la viabilité financière des salles de spectacles et festivals gérés par l'entreprise et de soutenir la reprise de ses activités lorsque les rassemblements seront permis. Représentation dans le but de maintenir les subventions aux festivals, malgré leur annulation afin de couvrir certaines dépenses encourues avant l'émission du décret par le gouvernement provincial interdisant la tenue des festivals et des grands événements.
CONTEXTE ET ENJEUX	- Monsieur Jacques Primeau demande une rencontre avec la ministre du Tourisme pour lui présenter la nouvelle vision de MEL pour les prochaines années. - Fondé en 2000, MEL est un festival annuel se tenant l'hiver dans le Quartier des spectacles à Montréal. Il met en valeur la lumière, les arts et les plaisirs de la table. Lors de son 20^e anniversaire en 2019, MEL a procédé à un repositionnement de sa programmation et de son image. En effet, MEL a mis davantage l'accent sur sa programmation gastronomique en déployant une offre renouvelée et une image plus actuelle qui met notamment à l'honneur les produits et les producteurs d'ici. - Les prochaines éditions s'aligneront sur une volonté de faire des projets « autrement » tout en tenant compte des contraintes inhérentes à la pandémie, selon monsieur Primeau. - La nouvelle mouture devrait comprendre un volet numérique, mais aucun détail concernant la programmation spécifique à ce nouveau volet de MEL n'a encore été dévoilé en complément à leur demande d'aide financière pour la tenue de la prochaine édition. - Actuellement, les activités alternatives notamment les programmations numériques ne sont pas admissibles au programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques (FE).

FINANCEMENT	• Depuis 2012, le ministère du Tourisme (MTO) a annoncé au festival MEL une aide financière totale de 4,9 M\$. • Historique de l'aide financière annoncée par le MTO : – 2012-2013-2014 / 500 000 \$ / an / Entente triennale; – 2015 / 500 000 \$ / Entente annuelle; – 2016 / 500 000 \$ / Entente annuelle; – 2017 / 500 000 \$ / Entente annuelle; – 2018-2019-2020 / 560 000 \$/an / Entente triennale; – 2018 / 50 000 \$ / Volet 3 : projet; – 2019 / 165 000 \$ / Volet 3 : projet; – 2020 / 40 000 \$ / majoration de la programmation gastronomique. • Pour l'édition 2019, le MTO a dû réduire son aide de 65 846 \$ sur les 165 000 \$ annoncé dans le cadre du projet du 20^e anniversaire (volet 3) en raison du dépassement du cumul d'aides gouvernementales provinciales qui était de 30 % à l'époque. • L'édition 2020 a bénéficié d'une majoration de l'aide de 40 000 \$ en raison de la bonification de sa programmation gastronomique. • Pour l'édition 2021, le promoteur a déposé une demande d'aide financière d'un montant de 600 000 \$. L'analyse de la demande est en cours.
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	• La dernière édition de MEL a eu lieu du 20 février au 2 mars 2020 et n'a pas été touchée par les effets de la pandémie de la COVID-19. • Des dispositions particulières relatives aux effets de la pandémie de la COVID-19 sont prévues au programme FE afin de minimiser les répercussions causées par cette pandémie sur les festivals et les événements qui se tiendront en 2020-2021. • Pour l'instant, ces dispositions consistent à maintenir l'aide financière annoncée en cas d'annulation du festival ou de l'événement sous certaines conditions. • Le programme prend fin le 31 mars 2022.
PERSONNE-RESSOURCE RESPONSABLE DU DOSSIER	Claudia Latulippe
RESPONSABLE AU MINISTÈRE	Guylaine Bouchard

	2021-2022			2022-2023	
	Programme Aide financière aux FE	Mesure COVID - Implantation du passeport vaccinal	Entente de partenariat régional en tourisme	Programme Aide financière aux FE	Offensive de transformation numérique
FrancoFolies de Montréal (Les)	789 000 \$	50 000 \$	35 000 \$	789 000 \$	-
Festival international de Jazz de Montréal	1 000 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	1 000 000 \$	-
Festival Montréal en Lumière	898 750 \$	-	2 300 000 \$	867 000 \$	-
Festival Juste pour rire	1 000 000 \$	-	50 000 \$	1 200 000 \$	-
Festival Fuego Fuego	-	-	-	-	-
Festival Musique et arts Osheaga	1 000 000 \$	50 000 \$	-	1 000 000 \$	-
Festival LASSO	-	-	-	-	-
Heavy Montréal	-	-	-	-	-
IleSoniq	450 000 \$	50 000 \$	-	850 000 \$	-
Société en nom collectif Evenko	-	-	-	-	-
Gestion Evenko Festival inc.	-	-	-	-	90 000 \$

	2023-2024				2024-2025	
	Programme Aide financière aux FE	Décret	Programme d'accessibilité des établissements touristiques	Offensive de transformation numérique	Programme Aide financière aux FE	Entente de partenariat régional en tourisme
FrancoFolies de Montréal (Les)	511 000 \$	-	-	-	511 000 \$	-
Festival international de Jazz de Montréal	1 000 000 \$	-	50 516 \$	-	1 000 000 \$	-
Festival Montréal en Lumière	416 000 \$	500 000 \$	-	-	416 000 \$	-
Festival Juste pour rire	1 000 000 \$	-	-	-	ANNULÉE	-
Festival Fuego Fuego	-	-	-	-	200 000 \$	-
Festival Musique et arts Osheaga	1 000 000 \$	-	-	-	1 000 000 \$	-
Festival LASSO	300 000 \$	-	-	-	300 000 \$	-
Heavy Montréal	-	-	-	-	-	-
IleSoniq	450 000 \$	-	-	-	450 000 \$	-
Société en nom collectif Evenko	-	-	35 549 \$	-	-	45 000 \$
Gestion Evenko Festival inc.	-	-	61 196 \$	45 000 \$	-	-